

Communiqué de presse

Église catholique-chrétienne de la Suisse - Aller de l'avant dans la confiance

Berne, le 30 mai 2026

La 159e session du Synode national de l'Église catholique-chrétienne de la Suisse s'est tenue pour la première fois à Lugano les 29 et 30 mai 2026. Près de 100 membres du Synode venus de tout le territoire du diocèse ont répondu à l'invitation des membres de l'Église du canton du Tessin. Le Synode national a été accueilli pour ses délibérations par la municipalité de la ville de Lugano.

Les délibérations ont principalement porté sur les informations relatives à l'avancement des différents projets prioritaires du diocèse, regroupés sous l'appellation « Diocèse 2030 ». Cela concerne en particulier les domaines de la prévention et de la lutte contre les abus, ainsi que de la communication.

La formation de base et la session de sensibilisation destinées aux fonctions et aux postes qui travaillent avec des personnes vulnérables et s'occupent d'elles dans le milieu ecclésial ont pu être achevées pour la partie germanophone du diocèse. De même, les membres des autorités des paroisses et des Églises cantonales ont suivi cette formation de base et cette session de sensibilisation. Les membres du Synode, ainsi que l'évêque et le Conseil synodal, sont convaincus que la grande ouverture dont ils ont fait l'expérience face à ce sujet difficile et sensible portera ses fruits et marquera positivement la culture de l'Église.

Le travail de communication revêt une importance stratégique pour l'Église catholique-chrétienne. C'est pourquoi davantage de ressources financières et humaines sont investies dans ce domaine. Des thèmes essentiels tels que « Sur quels sujets l'Église communique-t-elle ? » et « Quel soutien le diocèse doit-il apporter aux paroisses ? » ont été abordés lors d'une première journée de communication avec des experts et des personnes engagées de l'Église dans ce domaine. L'évêque et le Conseil synodal examineront les recommandations concrètes et décideront ensuite de la suite à donner.

Deux textes réglementaires importants ont en outre été soumis aux membres du Synode pour examen et décision. Un décret porte sur la question de la levée du secret professionnel des ecclésiastiques, qui vise notamment, dans la structure épiscopale et synodale de l'Église catholique-chrétienne, à clarifier quelle instance ecclésiastique est compétente pour prendre les décisions de levée du secret. Les autres décrets traitent du domaine complexe de l'archivage des documents des institutions du diocèse. Les projets destinés respectivement au Synode national, à l'évêque, au Conseil synodal et à la Commission de recours ont été élaborés avec le soutien d'un expert reconnu, qui conseille et assiste également la majorité des paroisses et des Églises cantonales. Après des délibérations approfondies, les deux textes réglementaires ont été adoptés par le Synode national et entreront en vigueur le 1er juin 2026.

Pour l'Église catholique-chrétienne, la formation initiale et continue, la promotion de la relève et la mise en réseau, tant dans le domaine académique que non académique, revêtent une importance centrale et stratégique. Dans ces deux domaines, les discussions intensives ont abouti à des solutions durables et porteuses d'avenir, qui ont été saluées par les membres du Synode.

Au cours de cette session de deux jours, les membres du Synode ont également été informés de la situation particulière des membres de l'Église dans le canton du Tessin.

La prochaine session, la 160e, du Synode national se tiendra en mai 2027 à Bâle.

Contact pour les médias :

Michael Lauber, membre du Conseil synodal, michael.lauber@christkatholisch.ch